



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250617-DM2_2025-BF

Le 17/06/2025

DECISION MODIFICATIVE

N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du conseil municipal n°10/2025 en date du 11/04/2025 portant sur la fongibilité des crédits

Vu l'insuffisance de crédits concernant l'article 2157

DECIDE

Article 1 : de procéder aux virements de crédits tels que présentés ci-après :

| IMPUTATION | OUVERT | REDUIT |
|--------------|-----------------|-----------------|
| DI 21 2157 | 10 000 € | |
| DI 23 231 | | 10 000 € |
| TOTAL | 10 000 € | 10 000 € |

Article 2 : de rendre compte au prochain conseil municipal des virements ainsi opérés.

Article 3 : La présente décision figurera au registre des délibérations de la collectivité dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le préfet du Val-d'Oise
- à Monsieur le comptable public du SGC de Magny-en-Vexin

Ludovic BAZOT, Maire

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (*fermé mercredi*)
Vendredi 13h30 à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30

